

Étaient présents : Mrs BOUTHEMY André - Maire, BOUVIER Michel, GEFFRAULT Fernand, JEULAND Stéphane, BARON Rémi, DROUILLÉ Jérôme, DELAHAIE Meddy Mmes BUSSON Françoise. NIEZ Sophie

Étaient absents : Mrs MARTIN Yannick, DELALANDE Bruno, GRANDGIRAD Pascal et Mme GENOUEL Angélique

Secrétaire de séance : BUSSON Françoise

Date de la convocation : 10 février 2017

Date d'affichage du compte rendu 4 mars 2017

1. Approbation des comptes rendus des deux derniers conseils municipaux

Monsieur Le Maire revient sur les comptes rendu des 2 derniers conseils municipaux et demande si il y a des questions, en l'absence de remarque, les comptes rendu sont approuvés.

2. TRAVAUX

- Monsieur Le Maire demande que le conseil lui accorde une délégation de signature pour la vente des lots de la zone d'activité et notamment la vente du lot 3 à la SCI.KYD. représentée par M MALECOT. La demande de permis de construire est à l'étude et devrait être accordée sous peu.

Le conseil émet un avis favorable à cette demande.

- Un avenant à la maîtrise d'œuvre doit être établi pour les travaux de la route du Bois Simon, en effet, le premier estimatif établi pour l'appel d'offre a été sous-estimé, il était de 130 000 €, la rémunération de la maîtrise d'œuvre était établi à 5.5 %. L'avant-projet se monte à 284 500 €, le taux reste à 5.5 % par conséquent, la rémunération passera à 15 647.50 € HT.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

- Le conseil doit se prononcer sur le choix des options à retenir pour les travaux des trois bâtiments à savoir, le logement au-dessus du salon de coiffure, la bibliothèque et l'espace intergénérationnel

OUVERTURE DES PLIS du 21 novembre 2016 + négociations
MAIRIE DE CORNILLE - " Aménagement de 3 bâtiments communaux"

(édition du 26/01/2017)

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS DU MAITRE D'ŒUVRE (avec OPTIONS)

N°	LOT	ENTREPRISES	PROPOSITIONS MOINS DISANTES PROVISOIRES				OPTIONS		TOTAL avec OPTIONS	Observations
			Montant HT	"Bibliothèque"	"Espace Interger"	"Logement"	Option 1	Option 2		
1	GROS-ŒUVRE - DEMOLITIONS	MOULIN	34 694,45	25 018,78	7 124,83	3 685,83	5 896,00		40 590,45	Avec plancher béton
2	CHARPENTE	TOURNEUX v3	10 162,07	8 801,63		1 380,44			10 162,07	Avec pare-pluie sous bardage, révision mise en OPTION à valider en cours de chantier si nécessaire
3	COUVERTURE	TOURNEUX v2	8 663,17	7 749,20		913,97	507,00	559,45	9 729,62	Avec stores d'occultation+cane de manœuvre(opt 1) + Option démaillage (opt2)
4	ETANCHEITE	TOURNEUXv2	2 541,97	2 642,64					2 541,97	Soins supprimé remplacé par profil de protection
5	MENUISERIES	BONDIS (5)	19 228,40	8 552,00	4 446,20	6 230,20	405,80		19 634,20	Avec Opt 1 – aménagement intérieur placards pour les 3 projets
6	SERRURERIE	SUIRE v2	9 995,00		8 880,00	595,00			9 995,00	
7	CLOISONS	VEILLE (10)	26 347,47	9 161,45	10 165,69	7 020,33	-230,00	975,00	27 092,47	Avec Opt 1 = MV cloisons en 72mm au lieu 100mm Avec Opt 2 = Plv isolation laine de bois (logement)
8	ELECTRICITE/CHAUFV/MC	QUARK HABITAT (ex CADIEU-	25 479,16	10 782,43	11 153,19	4 300,69	115,50	169,50	25 784,16	Avec correction pour doublon salle lecture + Opt 1 = tableau de sécurité + Opt 2 = progr. VMC (Bibio et Esp Interger.)
9	PLOMBERIE	AIR-V (6) v2	9 738,13	2 167,30	2 622,84	4 445,69			9 738,13	
10	CHAPES-FAIENCE	BARBOT-PLANCHAIS (1)	2 817,27	1 928,52	507,86	380,89	-265,49	699,62	3 251,40	Avec variante entreprises:diminution étanchéité (Bibio)+ chape esp. Inter
11	PEINTURE-SOLS	THEHARD v2	25 735,30	11 390,77	7 576,19	6 372,63	771,75	790,73	27 297,78	Avec lino au RDC esp Inter + options 1-2 men ext + nettoyage tapis Bibio
TOTAL			175 402,39	88 194,72	52 476,80	35 285,67			185 817,25	

Toutes les options sont retenues et la délibération est acceptée à l'unanimité.

3. FINANCES

- Deux demandes de remboursements d'acompte de location de salle sont présentées, une d'un montant de 35 € et l'autre de 28.50 €. Monsieur Le Maire présente au conseil les motifs d'annulations de ces deux demandes. Le conseil valide ces demandes d'annulation, les acomptes seront remboursés sans pénalités
- Lors de la location du centre culturel en fin d'année, des dégradations importantes ont été constatées. Les personnes ayant loué la salle ont pris en charge le coût des réparations comme suit : caution 750 € plus 2 439.04 € payé par chèques et espèces. La remise en état de la pelouse serait faite au printemps v par les personnes concernées.

Le conseil accepte cette délibération à l'unanimité.

- Sur proposition du percepteur, le conseil accepte le choix de l'amortissement des travaux d'éclairage public d'un montant de 25 711.87 € sur 10 ans soit un montant annuel de 2 571.18 €

4. QUESTIONS DIVERSES

La convention d'occupation de la salle des associations par l'école doit être mise à jour par un avenant dont Monsieur le Maire donne lecture. Le conseil valide cet avenant.

Mme BUSSON informe l'ensemble du conseil que lors du dernier conseil d'administration de l'AJAJ, le président a fait part à l'ensemble du conseil que l'école de Pocé les Bois arrêterait à la rentrée prochaine la semaine de 4.50 jours. Par conséquent, l'AJAJ ne prendra plus en charge les temps d'activités parascolaires à compter de septembre. Que va devenir l'association ? va-t-elle pouvoir continuer sa mission auprès des trois communes ? Affaire à suivre.

Création d'un poste d'agent d'accueil et animation bibliothèque. M le Maire informe le conseil du départ de Mme BLOUIN en avril prochain et qu'il vient de lancer un appel à candidature pour 15 h agent d'accueil et 10 h animation bibliothèque. Mme NIEZ s'étonne que le temps bibliothèque soit enlevé de la mission de Mme TIRIAU, d'autant qu'elle l'assure de façon satisfaisante. M le Maire explique à l'ensemble du conseil que Mme TIRIAU se consacrera désormais à son poste de secrétaire de mairie. Mme BUSSON pense qu'avant de lancer un appel à candidature ; il serait bon de faire un point des différents besoins en matière de personnel, pourquoi ne pas faire un audit. Le temps de travail à la bibliothèque a besoin d'être clarifié surtout qu'une rencontre avec la médiathèque de Vitré est prévu début mars. Il ne faudrait pas que l'équipe de bénévoles se disloque du fait de tous ces changements. Malgré tout, il est important que le poste d'agent d'accueil soit pourvu rapidement, des élections ont lieu fin avril. M le Maire prévoit un poste en intérim d'ici là pour la partie agent d'accueil

Monsieur le Maire précise que la décision de recadrer les missions sur la fonction de secrétaire de mairie a été prise à l'unanimité des adjoints et du maire. Il précise par ailleurs que l'expertise du temps de travail des agents et des ressources humaines sont assurés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 35 depuis le début du mandat. Enfin, il précise qu'on ne peut préjuger de l'attitude des bénévoles qui animent la bibliothèque à l'égard du nouvel agent qui en sera chargé.

M le Maire informe le conseil qu'une heure complémentaire sera versée chaque mois à Mme Nicole CROIZET qui occupe le poste d'agent technique. En effet, la progression des locations de salle entraîne une augmentation de la charge d'entretien.

Un point est fait sur le lotissement des Vallons, une demande d'annulation de vente du lot 5 est présentée. Le conseil accepte la restitution du dépôt sans indemnités.

M le Maire informe le conseil qu'il a délivré un permis de construire ayant un avis défavorable du service instructeur et que l'architecte conseil mandaté par la commune a mis fin à sa mission.

Mme BUSSON et Mme NIEZ se demandent pourquoi un règlement a été mis en place puisqu'il n'est pas appliqué. Monsieur le Maire précise qu'il tire ses arguments du règlement, que toutes les décisions sont fondées en droit. Il a simplement une autre lecture du règlement, moins tatillonne et moins bureaucratique. Il cite l'exemple du permis de construire accordé pour l'aménagement de l'espace intergénérationnel où le service instructeur des permis de construire lui demande de planter un arbre dans un espace totalement minéral et par ailleurs sans que le règlement ne le prévoit.

M DELAHAIE informe le conseil que contrairement à ce qui avait été annoncé, il n'y aura pas de spectacle sur la commune dans le cadre du festival "Désarticulés" »

M GEFFRAULT, suite à une réunion du Syndicat du bassin versant, indique que la

commune de Cornillé est éligible aux subventions pour la création de haies bocagères, il serait bon que le message soit transmis aux propriétaires intéressés.

En fin de réunion, Mme NIEZ soulève une dernière question. Ne serait-il pas possible d'intervenir pour l'enlèvement d'épaves sur terrain privé ?

Elle va se renseigner sur ce point auprès des services de la préfecture.

Fin de séance à 22 h 30